

Membre de la BRVM

CGF BOURSE

Société de gestion et d'Intermédiation agréée

LETTRE MENSUELLE

N° 94 - Juillet 2007

ANALYSE BOURSIERE

Les indices boursiers se renforcent et continuent leur progression

Les indices de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UEMOA ont terminé le mois de juin en forte progression. En effet, l'indice **BRVM 10** s'affiche à 189,97 points, soit une hausse mensuelle de 11,03%. L'indice **BRVM Composite** progresse de 13,52%, à 166,41 points. L'indice BRVM 10 a été principalement tiré par les valeurs SONATEL SN (Services Publics) et ETIT (ECOBANK, appartenant au secteur « Finance ») tandis que l'indice BRVM Composite a été renforcé par les importantes plus-values enregistrées par certains titres de capital tels que PH CI (+103,45%), SOLIBRA CI (+67,76%), TRITURAF (+50%), SIVOA (+37,93%) et TOTAL CI (+23,77%). Ainsi, Le retour à la paix en Côte d'Ivoire continue de renforcer la confiance des investisseurs. La **capitalisation boursière** des valeurs composant l'indice BRVM 10 enregistre une hausse mensuelle de 14,73%, à 2 460 milliards de Fcfa alors que celle de l'ensemble des valeurs cotées s'apprécie de 17,05%, à 3 052 milliards de Fcfa. Le **marché obligataire** suit la même tendance et affiche une hausse mensuelle de 12,33%, à 492 milliards de Fcfa.

Le secteur « **Finance** » enregistre encore le volume de transaction le plus important avec 814 159 titres négociés, soit 86,59% du volume global du marché. Presque la totalité des transactions a porté sur le titre ETIT qui totalise 809 440 titres échangés, soit 99,42% du volume sectoriel. Il faut, cependant, noter que la valeur des transactions du secteur ne représente que 6,17% de la valeur totale mensuelle du marché (9,326 milliards de Fcfa) à cause toujours de la faiblesse de la valeur nominale du titre ETIT, principal acteur du secteur. ETIT a, par contre, clôturé le mois de juin en hausse de 17,65%, à 545 Fcfa du fait, certainement, de l'annonce, par ECOBANK, d'une émission d'actions gratuites à raison d'une (01) action ordinaire nouvelle pour dix (10) actions ordinaires détenues. BICI CI fait son entrée dans l'indice BRVM 10 à la dernière révision du 02 juillet et offre une plus value de 11,98%, à 28 000 Fcfa. SGB CI et BOA BN enregistrent des hausses mensuelles de 5,52%, à 30 900 Fcfa et 2,74%, à 37 500 Fcfa, respectivement.

Le secteur « **Services Publics** » suit de loin avec 65 358 titres négociés, soit 6,95% du volume des transactions. Néanmoins, le secteur demeure le plus important en terme de valeur car il représente 81,81% de la valeur totale mensuelle du marché grâce à l'action SONATEL SN dont le cours a terminé le mois de juin à 122 000 Fcfa, soit une hausse mensuelle de 4,35%. Fortement demandée, surtout par les investisseurs étrangers, l'action SONATEL SN totalise 64 872 titres transigés, soit 99,26% du volume sectoriel. SODE CI et CIE CI affichent, respectivement, des plus values de 23,08%, à 8 000 Fcfa et 4,17%, à 12 500 Fcfa.

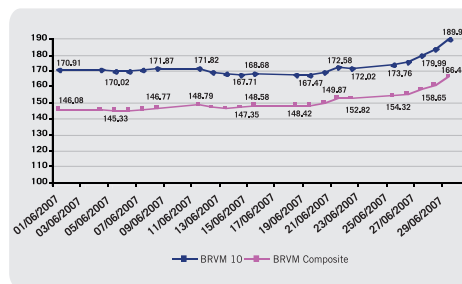
Le secteur « **Agriculture** » rétrograde à la 3^{ème} place par rapport au mois de mai et présente 53 948 titres négociés, soit 5,74% du volume global du marché. PH CI enregistre la hausse la plus importante du marché, soit 103,45%, à 5 310 Fcfa. Selon la Direction Générale de la société « Plantations et Huileries de Côte d'Ivoire », cette progression du titre PH CI est probablement due à la hausse actuelle du prix de l'huile de palme brute qui est passé de 230 000 Fcfa la tonne en milieu d'années 2006 à plus de 300 000 Fcfa la tonne actuellement. Ce qui pourrait laisser transparaître l'idée, pour certains investisseurs, que le titre PH CI est sous évalué, encourageant ainsi la spéculation sur la valeur. SAPH CI perd 6,67%, à 21 700 Fcfa.

Le secteur « **Industrie** », malgré un effectif de 15 valeurs, ne totalise que 4 974 titres négociés, soit seulement 0,53% du volume du marché. D'ailleurs, UNIWAX CI a enregistré la moins value la plus importante du marché, soit 16,67%, à 12 000 Fcfa. Cependant, le secteur présente d'importantes plus values à travers SOLIBRA CI qui gagne 67,76%, à 245 000 Fcfa. Egalement, TRITURAF CI, SIVOA CI, CROWN SIEM CI et UNILEVER CI progressent, respectivement, de 50%, à 30 000 Fcfa, 37,93%, à 8 000 Fcfa, 22,62%, à 40 655 et 22,22%, à 22 000 Fcfa. FILTISAC CI perd 0,15%, à 6 490 Fcfa.

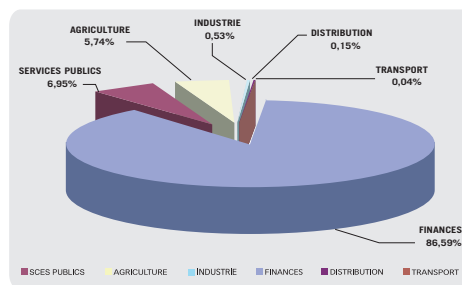
Les secteurs « **Distribution** » et « **Transport** » ont été peu dynamiques avec de faibles volumes de transaction de 1 411 et 390 titres transigés, soit 0,15% et 0,04% du volume du marché, respectivement. Dans la « **Distribution** », TOTAL CI affiche une plus value de 23,77%, à 88 000 Fcfa. CFAO CI progresse de 15,54%, à 12 940 Fcfa et BERNABE CI gagne 11,55%, à 12 505 Fcfa. SHELL CI, malgré son entrée dans l'indice BRVM 10, cède 3,23%, à 13 500 Fcfa. Dans le secteur « **Transport** », SDV-SAGA CI enregistre une hausse mensuelle de 3,65%, à 39 000 Fcfa.

Le **marché obligataire** présente un volume de transaction intéressant de 14 335 titres échangés pour une valeur totale de 143 344 860 Fcfa. La ligne « ONATEL 6,65% 2005-2011 » a transigé, pour la seule séance de bourse du 12 juin, pour un volume de 4 624 obligations, à 10 000 Fcfa, soit une valeur totale de 46 240 000 Fcfa. Un volume d'échange de 8 508 obligations pour une valeur globale de 85 075 000 Fcfa a été réalisé à la séance de bourse du 15 juin grâce aux lignes « BOAD 5,35% 2004-2011 » (1 700 titres, à 10 000 Fcfa), « Etat du Togo 6,50% 2006-2011 » (2 004 titres, à 10 000 Fcfa), « PAD 6,50% 2004-2011 » (2 014 titres, à 10 000 Fcfa) et « TPCI 6,50% 2006-2009 » (2 790 titres, à 9 990 Fcfa).

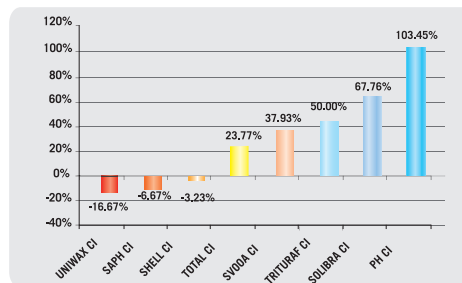
Evolution des indices - Juin 2007



Volumes - sectoriels - Juin 2007



Plus fortes baisses / hausses - Juin 2007



CGF BOURSE
Certifié ISO 9001 : 2000 par
BRVM
1^{ère} SGI Ouest africaine certifiée
ISO 9001 version 2000

THEME DU MOIS

Investir en bourse : Des conseils pratiques qui aident à sécuriser son épargne

Il est unanimement admis qu'il existe une différence principale entre un débutant boursier et un trader expérimenté ou un conseiller en placement. Une seule mais de taille : l'expérience. Le trader aura déjà commis suffisamment d'erreurs dans sa carrière contrairement aux débutants qui découvre les arcanes et autres méandres de l'investissement en bourse. En bourse, il ne s'agit pas d'éviter les erreurs mais d'en limiter les conséquences. Pour mieux gérer son portefeuille de titres, l'observation ou l'adoption de quelques principes de base est fondamentale :

1 - Se fixer des objectifs de vente

Afin de réduire l'impact psychologique de nos décisions lors de la revente de nos actions, il est nécessaire de se fixer des objectifs de vente aussi bien en moins-values qu'en plus-values. Ces objectifs pourront être modifiés le cas échéant.

2 - Eviter de céder à l'euphorie ou à la panique

La bourse est une affaire de sang froid. Il ne s'agit pas d'investir dans un titre sous prétexte qu'il monte. Il est important de garder à l'esprit que les professionnels auront plutôt tendance à revendre pendant les périodes de fortes hausses.

3 - Savoir raison garder en cas de réussite fulgurante

Il peut arriver à un moment ou un autre qu'on ait une chance hors du commun. Nos cinq - dix ou même quinze dernières opérations ont été couronnées de succès dans un espace très court. Plus cet état de grâce arrivera vite, plus rapide sera la chute. A chaque nouveau coup gagnant, on aura tendance à augmenter le montant de nos positions et par là-même notre risque. Il faut savoir qu'un trader débutant ou confirmé ne peut avoir raison à 100%. L'essentiel est de savoir déboucler sa position lorsque l'on a pris conscience qu'on ne maîtrise plus les tendances du marché.

4 - Eviter de perdre la valeur de l'argent

Il peut arriver dans certains cas précis que nous perdions momentanément la valeur de l'argent. Cette situation est dangereuse car elle nous conduit à prendre des risques de plus en plus grands avec généralement des rentabilités qui ne sont pas toujours au rendez-vous.

5 - Savoir s'arrêter en cas de pertes récurrentes

Si pendant une période de temps plus ou moins longue, on va constamment à l'encontre du marché, si quelle que soit la décision que l'on prend, elle est contraire au marché, il faut prendre du recul. Il s'agit de s'arrêter pendant quelques temps, soit totalement, soit en simulant des ordres de trading, soit en réduisant considérablement les positions.

6 - Suivre les conseils avec une implication personnelle

En tant qu'investisseur potentiel, on peut recevoir des centaines de conseils de toute part (journaux financiers, sites Internet, conseillers financiers...). On aura tendance à suivre celui qui provient de la source d'informations la plus sûre. Il ne faut suivre un conseil que s'il s'agit d'un conseil qu'on approuve totalement, reposant sur des éléments factuels et non pas seulement d'une simple impression. Combien de personnes ont perdu en suivant le célèbre : "Achète X, ça va monter !".

7 - Il est parfois nécessaire de couper ses pertes

En cas de baisse d'une action, on doit se poser, à un moment, la question de savoir si on doit vendre maintenant avec une perte ou bien attendre une remontée, tel que observé sur le titre ETIT (Ecobank) actuellement. Selon Thierry Béchu, il existe en Bourse quatre possibilités de gains ou pertes après l'achat d'un titre. On peut gagner beaucoup, gagner peu, perdre peu ou perdre beaucoup. Sur le long terme, les petits gains et les petites pertes se compenseront. Il suffira de couper les grandes pertes (supprimer les fortes moins-values en vendant les titres avant) pour avoir une rentabilité supérieure au marché. Ce raisonnement a l'air simpliste mais terriblement exact. Il suffit pour le vérifier d'étudier un historique de mouvements d'un portefeuille et d'y appliquer un prix de vente arbitraire. La rentabilité du portefeuille devrait en être fortement améliorée et ce, sans une trop grande dépense d'énergie.

8 - Ne pas chercher à moyenner à la baisse

Certains investisseurs affirment que moyenner à la baisse (acheter davantage d'actions d'un titre qui a beaucoup baissé pour faire baisser son prix de revient) leur a permis de gagner beaucoup d'argent. C'est possible, même probable. Mais en ce faisant on augmente considérablement notre exposition au risque sur un seul titre qui, de plus, est vraisemblablement sur une tendance baissière. La moyenne à la hausse serait plus appropriée. Il suffit soit de prendre nos pertes, soit de diminuer notre position en prenant partiellement nos plus-values. Par-là même, on augmente notre prix de revient, d'où cette moyenne à la hausse.

9 - Eviter d'investir en bourse sur deux mois avec de l'argent destiné à l'achat d'un logement

On ne peut pas risquer l'argent de toute une vie sur la volonté de gagner un peu plus. La bourse pour le court terme n'est pas fait pour de l'argent dont on a besoin, mais pour de l'argent que l'on est prêt à perdre. Il ne faut investir à court terme que ce que l'on peut perdre !

10 - S'assurer du suivi et de la couverture de son portefeuille

La période des vacances est souvent propice à une chute conséquente des portefeuilles de titres. Il est important, lorsqu'on part en vacances, de s'assurer que toutes nos positions à risque sont couvertes.

11 - S'abstenir de revendre rapidement après une introduction

Certains investisseurs souscrivent à une forte quantité de titres lors d'une introduction en bourse en espérant réaliser des plus-values substantielles en les revendant aussitôt après. Beaucoup de souscripteurs se sont ainsi retrouvés collés avec du papier de mauvaise qualité sans le savoir. Il ne faut participer qu'aux introductions de sociétés qui paraissent profitables.

12 - Ne pas penser que le marché a tort.

L'important n'est pas de savoir si on a raison ou tort mais d'être dans le même sens que le marché. Si on a raison mais que le marché ne le découvre que 6 mois plus tard, quel était l'intérêt d'avoir raison ? Autant avoir tort, on aura pu placer notre argent pendant 6 mois.

13 - Savoir rester humble sur ses plus-values.

Il est toujours plaisant d'annoncer à quelqu'un qu'on a gagné en une journée boursière autant qu'un salarié sur tout un mois.

Ce n'est pas la question sociologique ou humaniste qui pose problème ici. Mais sera-t-on aussi expressif sur nos pertes ? Il faut savoir aussi accepter de réaliser des moins-values.

14 - Il n'est pas nécessaire de suivre la bourse en temps réel alors que notre investissement est à long terme.

Sur court terme, la bourse fluctue de déclarations en rumeurs ou de publication de résultats et de décisions. Il est inutile de suivre notre portefeuille quotidiennement si on a décidé d'investir sur le long terme. La consultation hebdomadaire est bien suffisante, et peut même sembler superflue pour bien des investisseurs confirmés.

15 - L'investissement en bourse ne doit pas être considéré comme un jeu (surtout de hasard).

La bourse n'est qu'un moyen de placements comme les autres. Il ne faut pas laisser la bourse prendre le pas sur sa vie privée ou sur son travail. Des positions mal assumées pourraient avoir une mauvaise influence sur notre comportement et notre capacité à réagir aux fluctuations de marché en serait grandement affaiblie. Il est essentiel de garder son sang froid et de dissocier la bourse de tout le reste.

16 - Demander d'abord conseil avant de commencer à acheter des titres et constituer un portefeuille

Le meilleur moyen d'apprendre est bien sûr la pratique. Il est important, lorsqu'on veut investir en bourse, de se rapprocher des intermédiaires commerciaux, notamment des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) pour le cas de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour mieux connaître les règles et mécanismes de la bourse.

17 - On peut acheter un titre parce qu'il a beaucoup baissé

C'est une opportunité qu'on peut saisir mais on doit se poser une seule question : pourquoi le titre a autant baissé ? Les marchés peuvent être inefficients sur courte période mais sur longue période, le marché a souvent raison.

18 - Appliquer les règles de bonne conduite en matière d'investissement en bourse

Tout au long de notre expérience boursière, on se forge de nouvelles règles. Il ne suffit pas d'appliquer les règles ci-dessus, mais de se les approprier en fonction de notre comportement d'investisseur. Mais une chose est sûre, une fois qu'on s'est fixé une règle, il ne faut pas la transgresser au risque de voir un jour toutes les autres règles passées outre.

LU POUR VOUS

Bourse : Les frais varient parfois selon les performances

La tarification devient un argument commercial et chaque établissement adopte sa propre logique.

Faute de pouvoir comparer les performances des mandats de gestion, les clients s'attachent souvent à ce qui est le plus facilement visible : les frais. La tarification devient donc un argument commercial, mis en avant par certains établissements. La Banque Privée Européenne (BPE), filiale de la Compagnie Financière du Crédit Mutuel, basée en France, par exemple (comme Symphonis du courtier en ligne FORTUNEO) se vante de ne prélever ses frais de gestion chaque semestre que si la valeur du portefeuille a progressé. Si les marchés chutent et que le portefeuille se trouve écorné, le client n'a rien à déboursier. En revanche, si les marchés progressent et que son capital s'apprécie, il paie assez cher. S'il a choisi un portefeuille prudent, il acquittera en frais 10% de sa plus-value. Avec un portefeuille équilibré, ce sera 12%. Et même 15% avec un portefeuille dynamique.

Barclays a adopté une approche voisine. « *Les frais de gestion du mandat s'élèvent à 9% de la performance du portefeuille avec un minimum (dégressif selon le montant) de 0,5% à 0,2% du montant géré si la performance est négative* », explique Jean-Patrice Prudhomme, Directeur de la gestion sous mandat de cet établissement.

Droits d'entrée et de garde

Le problème ? Les frais de gestion sous mandat ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Des droits d'entrée sur les fonds, des frais d'arbitrage, ou encore des droits de garde peuvent s'y ajouter et alourdir la note. Et là, chaque établissement a ses propres règles. La BPE, par exemple, fait grâce des droits d'entrée et des frais d'arbitrage, mais prélève les droits de garde habituels. « *Le client sait ainsi que le gérant ne fera pas tourner le portefeuille pour générer des frais* » souligne Christophe Autret, Directeur du Développement. Chez Barclays, ce sont les droits de garde qui sont offerts. Les droits d'entrée, eux, sont facturés.

Anne BODESCOT

Le Figaro du samedi 24 – dimanche 25 mars 2007



**CGF Gestion,
1^{ère} société sénégalaise
de gestion d'actifs**

Mme Astou DIOP est nommée Directrice Générale de CGF Gestion,
en remplacement de Mme Mame Marie SOW SAKHO.

CGF Gestion est une filiale de CGF Bourse

12, rue Saint-Michel (Ex Dr Thèze), BP 11 516 Dakar
Tél : (221) 849 03 92 - Fax : (221) 842 62 83
E-mail : aniang@cgfbourse.com

ANNONCES

• Evénements sur valeurs (ESV)

07 juin 2007 : Paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire public « ONATEL 6,65% 2005-2011 » de l'Office Nationale des Télécommunication du Burkina Faso.

11 juin 2007 : Paiement des intérêts semestriels et remboursement partiel du capital de l'emprunt obligataire public « SMB 7,5% 2003-2008 » de la Société Multinationale de Bitumes de Côte d'Ivoire.

16 juin 2007 : Paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire public « CEB 6,50% 2004-2011 » de la Communauté Electrique du Bénin pour un montant global net d'impôt de 585 000 000 FCFA.

15 juillet 2007 :

- Paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire public dénommé « PAD 6,5% 2004-2011 » du Port Autonome de Dakar (Sénégal), pour un montant global net d'impôt de 1 833 000 000 Fcfa.

- Paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire public dénommé « TPCI 6,50% 2005-2008 » du Trésor Public de Côte d'Ivoire, pour un montant global net d'impôt de 5 598 684 650 Fcfa.

17 juillet 2007 : Paiement des intérêts annuels de l'emprunt obligataire public « TPCI 6,50% 2006-2009 » du Trésor Public de l'Etat de Côte d'Ivoire, pour un montant global net d'impôt de 5 473 000 000 Fcfa.

• Vie des émetteurs

• **Projet de restructuration du capital de la société CEDA**

A l'issue de sa réunion en date du 4 juin 2007, le Conseil d'Administration du Centre d'Edition et de Diffusion Africaines (CEDA), basé à Abidjan (Côte d'Ivoire), a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,

une restructuration du capital de la société conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés commerciales et des GIE.

Les modalités de cette restructuration, qui consistera en une augmentation du capital de la société, seront portées à la connaissance des actionnaires et du public, selon les règles du Marche Financier Régional.

• **Restructuration : BOA Niger a procédé à une augmentation de son capital**

La Bank Of Africa - Niger (BOA-NIGER, Symbole : BOAN) a procédé à l'augmentation de son capital par incorporation de réserves de 1 500 000 000 à 1 950 000 000 Fcfa. Ladite opération qui a porté sur un montant total de 450 000 000 Fcfa, a entraîné la création de 45 000 actions nouvelles de 10 000 Fcfa de valeur nominale qui ont été attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les nouvelles actions sont entièrement assimilées aux actions anciennes et portent jouissance à compter du 1er janvier 2006.

Les titres formant rompus ont été indemnisés en espèces par le compte de liquidité du titre. Le prix d'un rompu a été calculé sur la base du dernier cours de l'action à la cote de la BRVM. Au regard de la quantité de titres détenus à cette date, les actionnaires ont reçu autant d'actions nouvelles que de multiple de 10 actions anciennes détenues et une somme égale à la quantité de titres non divisible par 10 multipliée par le prix d'un rompu.

La date de fermeture des registres a été fixée au jeudi 12 juillet 2007. En conséquence, la valeur théorique du droit d'attribution attachée aux actions anciennes, à la clôture de la séance de bourse du mardi 26 juin 2007, était de 7 040 Fcfa, selon un cours de référence ex-droit de 23 460 Fcfa et un écart de cours de [21 705 ; 25 215].

L'avis d'admission à la cote de la BRVM pour 45 000 actions nouvelles a été publié le mardi 10 juillet 2007 et le paiement des rompus effectué le vendredi 13 juillet 2007.

• Paiement de dividende :

Société (titre)	Montant dividende net par action (Fcfa)	Fermeture des registres	Cotation ex-dividende
BOA NIGER (BOAN)	1 800	19 juillet 2007	17 juillet 2007
SHELL CI (SHEC)	800	18 juillet 2007	16 juillet 2007
BERNABE CI (BNBC)	747	23 juillet 2007	19 juillet 2007
FILTISAC (FTSC)	320	23 juillet 2007	19 juillet 2007
SAFCA (SAFC)	2 256	27 juillet 2007	25 juillet 2007
NESTLE CI (NTLC)	3 240	09 août 2007	06 août 2007

• Paiement de dividende :

Nouvelle Composition BRVM 10 (02 juillet 2007 – 30 Septembre 2007)	Sociétés sortant de l'indice	Sociétés entrant dans l'indice
1- ECOBANK TRANS. INCORP. TG (ETIT) ; 2- SONATEL SN (SNTS) ; 3- SAPH CI (SPHC) ; 4- PALM CI (PALC) 5- SOGB CI (SOGC) ; 6- BICI CI (BICC) ; 7- BOA BENIN (BOAB) ; 8- FILTISAC CI (FTSC) ; 9- SHELL CI (SHEC) ; 10- CIE CI (CIEC) ;	- SDV-SAGA CI (SDSC) ; - SGB CI (SGBC) ;	- BICI CI (BICC) ; - SHELL CI (SHEC) ;

Marketing & Communication
Oumar DEME
(221) 849 03 97

Marché Secondaire et Négociation
Ndèye Khady DIACK
(221) 849 03 88

Administration et Clientèle Privée
Joséphine Odile DIOH CAMPAL
(221) 849 03 99

Chargée de Clientèle
Oumou Kalsome DIOM
(221) 849 03 95

Marché des Capitaux
Marie Odile SENE KANTOUSSAN
(221) 849 03 90

Analyse et Gestion des Engagements
Théodora DE CARVALHO DJANIE
(221) 849 03 86

Marché Primaire & Emission
Paul LÔ
(221) 849 03 98

Gestion des Actifs (CGF Gestion)
Astou DIOP
(221) 849 03 92